

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20230308-D202327-DE
Reçu le 20/03/2023



Délibération : D_2023-2-7

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 8 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 22 février 2023

Présents : 14 Présents : Madame Anne-Marie TERRADE, Madame Chantal BLAINEAU, Madame Cécile DESCLAUX, Monsieur Jean Paul BOSSARD, Monsieur Rémi SARRAT, Monsieur Vincent MORA, Madame Christine SCHWARTZWEBER, Monsieur Dominique GOUYGOU, Madame Cécile PRUDHOMME, Madame Bénédicte MONTÉGU, Monsieur Yannick MOREAU, Madame Véronique LANOË-MALIVERT, Monsieur Anthony DOUET, Monsieur Hervé BAUMANN

Votants : 16

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Monsieur GRENIER Patrick a donné pouvoir à Madame BLAINEAU Chantal

Objet :

Suppression d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

Excusé(s) : Messieurs TRANCHET Jean-Pierre, GRENIER Patrick, Madame ROULAUD Amandine

Absents : Monsieur GAUTIER Laurent et Madame CORBIN Manitraritiana

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis du Comité technique du Centre de Gestion de la Charente réuni le 20 février 2023

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Compte tenu de différents mouvements de personnel tels que des départs à la retraite, des fins de contrats, des augmentations de temps de travail et des avancements de grade, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération de supprimer ou de créer un emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'instituer selon le dispositif suivant la suppression à compter du 15 mars 2023 des emplois de :

Filière technique :

- 2 agents de maîtrise à temps complet,
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28h26mn hebdomadaires annualisées,
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 9h25mn hebdomadaires annualisées,
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 10h33mn hebdomadaires annualisées,
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 6h47mn hebdomadaires annualisées,
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27h hebdomadaires annualisées,
- 1 adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 22h hebdomadaires annualisées,
- 1 adjoint technique territorial à temps complet.

Filière administrative :

- 1 adjoint administratif territorial à temps complet

ADOpte la modification du tableau des emplois ci-dessous à compter du 15 mars 2023 :

AR Prefecture

016-211601208-20230308-D202327-DE
Reçu le 20/03/2023

TABLEAU DES EMPLOIS AU 15 03 2023

FILIERE ADMINISTRATIVE	CAT	Durée hebdo	Vacance V Titulaire T Non Titulaire NT Supprimé S	Situation actuelle	Modification	Situation nouvelle
Adjoint administratif territorial	C	21	titulaire	1		1
Adjoint administratif territorial	C	35	supprimé	1	-1	0
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35	titulaire	1		1
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	C	35	titulaire	1		1

FILIERE TECHNIQUE	CAT	Durée hebdo en centième	Vacance V Titulaire T Non Titulaire NT Supprimé S	Situation actuelle	Modification	Situation nouvelle
Adjoint technique territorial	C	35	titulaire	3	-1	2
Adjoint technique territorial	C	22	supprimé	1	-1	0
Adjoint technique territorial	C	27	supprimé	1	-1	0
Adjoint technique territorial	C	6.78	supprimé	1	-1	0
Adjoint technique territorial	C	10.55	supprimé	1	-1	0
Adjoint technique territorial	C	9.25	supprimé	1	-1	0
Adjoint technique territorial	C	15	titulaire	1	0	1
Adjoint technique territorial	C	9.35	non titulaire	1	0	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	28.43	supprimé	1	-1	0
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	27	titulaire	1	0	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35	vacant	1		
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	35	vacant	1		
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	26.50	titulaire	1	0	1
Agent de maitrise	C	35	supprimé	2	-2	0
Agent de maitrise principal	C	35	titulaire	2	0	2

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 08/03/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 16/03//2023

